

Invités : Gert DE BLOCK



Gert DE BLOCK est de nationalité belge et est Secrétaire Général de la CEDEC depuis 1996.

La CEDEC, Fédération européenne des entreprises énergétiques locales, représente les intérêts de plus de 1500 entreprises énergétiques locales et régionales - pour la plupart publiques - desservant 85 millions de clients électricité et gaz naturel, dans dix pays européens.

La CEDEC a été fondée en 1992 à Bruxelles et défend activement les intérêts de ses membres auprès des décideurs dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne

Mots clés :

CEDEC pour influence effective au niveau européen : électricité, gaz, chauffage urbain/distribution, production, cogénération. Actionnaires locaux et proximité.

I. Etats des lieux

❖ Evolutions en cours dans les différents parties de la chaîne de valeur

- **Production locale**
 - Électricité renouvelable / différentes sources de gaz et de chaleur
 - Initiatives individuelles et collectives
- **Réseaux de distribution**
 - Impact de l'électrification massive du chauffage et de la mobilité
 - Intégration de différentes qualités de sources énergétiques
 - Besoin accrues de flexibilité en énergie et de stockage
- Digitalisation des réseaux, gestion de données, IA
- **Fourniture**
 - Nouveaux acteurs (hors secteur énergétique) ?
 - Produits/prix « dynamiques » ? → complexe, nouveau partout et peu d'appétence des clients
 - Bouquets de produits & services ?
 - Éléments de service public / clients vulnérables

❖ Grands processus législatif européens en matière énergétique

La commission promeut en général des solutions uniques européennes pas toujours compatible avec notre volonté de subsidiarité et d'adaptation aux situations nationales et locales.

Rôle de l'ACER important (régulateur) mais enjeu du manque de connaissances en distribution qui est fortement diversifiée en Europe. Voir comment ACER va gérer ce manque de connaissances.

○ Paquet Energie Propre (**CLEAN ENERGY PACKAGE (CEP)**)

- Pas un paquet législatif énergies en général mais concentré sur l'électricité.
- Finalisé en 2018, publié en 2019 : révision complète de toute la législation énergétique européenne sauf gaz.
- Manque d'une vision intégrée du système énergétique (SE) => incertitudes investissements à long terme, notamment infrastructures (sauf électricité EnR). La CEDEC promeut une vision de long terme
- L'implémentation du CEP dans les législations nationales vient juste de commencer.
- Création de la **EU DSO Entity**

EU DSO Entity

- 2 500 GRD électricité en Europe, énorme diversité des GRD (taille, type de GRD, urbains/ruraux).
- *DSO E* ouverte à tous, contrairement à la monture initiale (+100k clients) : réussite de la CEDEC
- Très forte représentation des ELD au sein du CA. La moitié des 900 membres sont membres de la CEDEC : 11/27 mandats d'administrateurs et 2/3 Vice-présidents => Pouvoir de contrôle
- But de la *DSO E* : élaborer des codes réseaux. Précédemment déterminé au niveau du transport.
- Travail sur le CEP avec la *DSO E* : rédaction des codes des réseaux avec les GRT (*ENTSO E*).
- *DSO E* dispose de groupes d'experts thématique :
 - cybersécurité,
 - accès aux données et interopérabilité,
 - flexibilité de la demande,
 - plans de développement GRD/GRT

○ **Pacte vert (GREEN DEAL)**

Nouvelle commission Européenne en 2019 :

Pacte vert (GREEN DEAL) publié en décembre 2019 => **renforcement des ambitions climatiques.**

Révision complète de toute la législation énergétique européennes (gaz et SE intégré).

⇒ Publication d'une stratégie SE intégrés mais principalement une perspective européenne des GRD et moins d'une perspective locale.

⇒ décarbonisation du secteur gazier. On devrait passer du gaz naturel au gaz renouvelable et décarbonisé (H2 notamment, discussions difficiles). Traité au niveau européen par la Commission mais pas au niveau local ni au niveau de la distribution. Négociations jusqu'en 2023.

Nouveaux objectifs climatiques 2030 / 2050.

CLIMATE LAW approuvée en 2020 et dont résulte **un objectif climatique 2030 : 55% de réduction de CO².**

Conséquence : adaptation d'environ 10 lois énergie/climat.

Préparation du paquet FIT FOR 55 PACKAGE (publiée depuis le 14 juillet 2021)

Grand défi de choisir les priorités dans chaque directive. Chaque état membre (EM) et chaque groupe politique au parlement européen est obligé de se concentrer sur un maximum de 10 points prioritaires.

Energie abordable et sûre. La partie abordable est la partie la moins traitée dans les initiatives de la commission quand le financement durable et fonds européens : différents fonds ont été créés.

- Just Transition Fund, Sustainable Europe Investment Fund – 2020

- Taxonomy regulation (juin 2020) + acte délégué – juin 2021

Description détaillée de toutes les activités économiques avec une qualification durable ou non durable dans un « acte délégué » (application immédiate après publication).

Forts débats sur le gaz et le nucléaire.

Gaz : si transformation vers des gaz renouvelables ou décarbonisés : durable. Fort impact sur les financements privés et publics.

Mobilité durable : stratégie publiée et adaptation de la directive existante sur les infrastructures courant du deuxième semestre 2021.

❖ **Grands enjeux énergétiques européens**

○ **L'avenir du gaz**

Lobby puissant contre le gaz (gaz renouvelable également).

La CEDEC considère nécessaire le gaz dans le mix énergétique (beaucoup d'EM encore très charbonnés) Nombre de possibilités de développement pour le biométhane ou pour l'H₂, gaz renouvelables et gaz décarbonisés.

Besoin de gaz avec l'augmentation des EnR intermittentes (stockage, transport).

Loi intégrée comprenant tous les types de gaz (gaz naturel, gaz renouvelable, gaz décarbonisé, H₂) ou législation séparée pour l'H₂ ? CEDEC espère une approche intégrée (électricité, gaz et chaleur) mais en général, raisonnement en silo.



○ **TE technologiquement neutre** et qui tient compte des points de départ des EM.

Potentiels différents entre types d'énergies et entre régions.

Pris en compte de la chaînes de valeur énergétiques locales importante

Nouveaux gaz pour toutes les applications y compris le chauffage, hors de question pour la Commission à date.

Tendance à l'électrification, sauf industrie lourde et transports lourds.

○ **TE doit être inclusive et abordable.**

Prendre en compte l'impact financier et social des propositions pour tous les consommateurs.

Problématique économique du chauffage électrique pour 50% de la population : propositions dogmatiques et irréalistes.

GRD gaz : rôle beaucoup plus grand pour les gaz décentralisés (biométhane ou hydrogène au niveau local) à promouvoir : intégrer ces gaz produit localement, développer les synergies avec les secteurs des déchets agricoles.

Transition des réseaux de gaz (mélange de gaz naturel et renouvelables/décarbonisé)

○ **H2**

Débat sur la possibilité pour les GRD gaz d'exploiter des **réseaux H2**.

Stratégies H2 courant 2020 et transpositions en cours en 2021.

Géopolitique et lobby grands groupes industriels qui souhaitent pousser le gaz hors du marché pour ensuite occuper le terrain.

Fortes oppositions aux mélanges de gaz des ONG, des industriels de la pompe à chaleur, des batteries.

L'H₂ en est la victime collatérale, d'où le traitement séparé du gaz par la Commission.

Risque d'exclusion des GRD gaz dans le futur écosystème H2.

Intérêt de la réutilisation des infrastructures transport ou distribution pour le cout consommateurs.

H₂

- **Taxonomie verte (SUSTAINABLE FINANCE REGULATION)** finalisé en décembre 2019
Moins d'échanges avec les acteurs énergétiques car traité par les instances financières des EM et de l'UE : Défaut d'expertise énergétique (2/20 experts) => mesures fautives. Sur les 20 experts, 2 venaient de grandes entreprises énergétiques => Rapport technique très contesté (mars 2020)
Régulation disposant les activités durables et non durables.
Actes délégués à venir pour préciser (notamment prévu pour gaz et nucléaire mais impossible pour M. De Block, le train est parti et les divergences Fr/All trop fortes pour consensus).
Les acteurs financiers doivent décrire leur portefeuille et le respect des critères de durabilité qui sont issus de ces textes.

II. Perspectives prospectives

❖ Priorités de la CEDEC

Il découle de ce contexte législatif européen, des priorités d'action pour la CEDEC

1. Révision du cadre du marché européen du gaz : paquet "Hydrogène et gaz - Décarbonisation" ; directive émissions de méthane
2. « Fit for 55 » - Adaptation de la législation du paquet "énergie propre" aux nouveaux objectifs climatiques de 2030 et 2050 : révision de 10+ directives (RED, EED, EPBD, EU ETS, AFID, ...)
3. Financement de l'énergie : Financement durable ; aides d'État en faveur du climat, de la protection de l'environnement et de l'énergie ; fiscalité de l'énergie.
4. Digitalisation et données : Loi sur la gouvernance des données ; Loi sur les données ; et Intelligence Artificielle
5. Réseaux haut débit : Directive sur la réduction des coûts du haut débit ; règles relatives aux aides d'État pour le déploiement des réseaux à haut débit.

❖ Défis et opportunités de la TE pour les ELE

Il découle de ce contexte législatif européen, des défis et des opportunités pour les ELE

- Connaissance terrain : SE se décentralise, 90% des investissements ENR en GRD et pas GRT.
⇒ connaître les acteurs locaux pour soutenir les initiatives et les intégrer dans les ELE.
- Liens avec les collectivités : planification des investissements
- Proximité des citoyens / consommateurs d'énergie
- Métiers en évolution (contrôlables) et les nouveaux métiers (coopérations nécessaires)
Métiers en développement pour les ELE en dehors de l'historique : Variable entre EM.
Développement horizontal vers d'autres activités possible (réseaux à haut débit, infrastructures de services publics, données ou au chauffage urbain, ...)
- Une place pour les ELE dans l'UE de plus en plus reconnue

❖ Les ELE en Europe

Pour relever les défis et saisir les opportunités, la coopération est effective et rapporte :

- Associations nationales assistent sur réglementation nationale (construction et application)
 - **Gestion des données** : plateformes en commun car la complexité dépasse le niveau des ELE
 - Fourniture : marque et activités commerciales communes.
Préservation de la marque locale importante
 - Niveau technique : associations nationales, GT d'experts techniques avec échanges d'expériences et achats en commun.
- ⇒ Renforcement des structures de coopération nécessaire
- ⇒ Coopérations techniques transfrontalière difficiles et balbutiantes (normes et langues)
- **La cybersécurité des réseaux et des compteurs communicants : une de nos préoccupations**
 - trouver des solutions proportionnées à la taille des ELE
 - éviter les dogmes trop complexes pour les ELE
 - En cours, préparation d'un code de réseaux sur la cybersécurité et sur la proportionnalité de la certification ISO obligatoire pour tous les GRD.
La certification doit absolument être adaptée à la situation locale.